

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 10/07/2020

REFERENCE : MINSANTE N°132

OBJET : LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE PILOTAGE ET DE GESTION DES RENFORTS RH EN SITUATION DE CRISE – PLATEFORME RENFORT RH CRISE

Pour action

Pour information

Madame, monsieur,

Le contexte épidémique Covid-19 a nécessité depuis le mois de mars le déploiement de renforts humains importants, en particulier dans les régions les plus touchées, afin d'assurer la montée en charge des services de réanimation et de permettre le repos des personnels soignants fortement mobilisés.

Les renforts locaux ont été complétés par des renforts inter-régionaux, en lien avec le centre de crise sanitaire (CCS).

Les enseignements tirés du retour d'expérience réalisé avec les ARS concernées ont donné lieu au développement d'un système d'information intégré permettant de faciliter le pilotage et la gestion des renforts RH intra et extra-régionaux.

Le nouveau dispositif mis en place, qui est désormais opérationnel, permet notamment de créer un vivier unique de données sur les personnes mobilisables, de faciliter et fluidifier les circuits d'informations entre les différents acteurs (CCS, ARS, établissements, professionnels de santé volontaires) et d'assurer un suivi et une traçabilité des ressources mobilisées.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : <https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/>

En fonction de l'ampleur de l'épidémie, les fonctionnalités de la plateforme pourront être adaptées pour permettre soit une mise en relation directe entre établissement demandeur et professionnels volontaires, soit une régulation et un pilotage des renforts par le niveau régional (renforts intra-régionaux) ou national (renforts inter-régionaux). Une priorisation des demandes sera alors réalisée par l'ARS.

La mise en place d'un premier échelon permettant la mise en relation directe entre structure demandeuse de renfort et professionnels volontaires permettra ainsi de pallier la suppression des plateformes de mise en relation directe mises en place par les ARS en début d'épidémie.

Les professionnels volontaires remplissent sur la plateforme un questionnaire et chargent des pièces jointes pour faciliter leur récupération en vue de leur recrutement. Les professionnels de santé qui se sont déjà portés volontaires sur le site du Ministère pour participer à la gestion de l'épidémie seront réorientés vers cette plateforme.

En parallèle, le ministère des solidarités et de la santé lance une campagne de communication grand public pour identifier d'autres volontaires susceptibles de venir en renfort des structures de soins ou médico-sociales. Le communiqué de presse diffusé par le ministère sera à relayer en région afin d'inciter les professionnels à s'inscrire sur cette plateforme.

Les structures sanitaires et médico-sociales transmettent leurs demandes de renfort *via* la plateforme (Annexe 1 et mode opératoire détaillé dans la pièce jointe). Pour faciliter la création des comptes pour les établissements, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un fichier Excel à compléter (Annexe 2 et modèle en format tableur ci-joint) et à transmettre dès que possible à alise.peyrot@sg.social.gouv.fr (copie cecile.henry@sante.gouv.fr). Les établissements pourront aussi faire leur demande de compte directement sur la plateforme s'ils préfèrent.

La plateforme n'a pas vocation à se substituer à des outils de recrutement classiques, mais permet un pilotage stratégique des renforts à l'échelle des territoires et à l'échelle nationale dans le cadre d'une crise sanitaire. Elle permet également de doter les ARS des moyens de cibler les établissements devant prioritairement bénéficier de l'accès au contact de renforts humains disponibles, en cas de besoin.

Le fonctionnement de la plateforme est explicité en annexe et le mode opératoire de la plateforme disponible sur l'espace symbiose avec un espace d'échange et de support pour les ARS :

https://symbiose.jaliosagora.com/jcms/c_2047734/fr/renfort-rh-crise.

Vous communiquerez auprès des établissements et services médico-sociaux de votre région sur la mise en ligne de la plateforme et diffuserez le mode opératoire en pièce jointe.

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé

Signé

Annexe 1

Fonctionnement de la plateforme Renfort RH-crise

Le professionnel s'inscrit sur la plateforme Renfort Rh-Crise, il reçoit un email de confirmation l'informant qu'il pourra être recontacté selon besoin par la DGS, l'ARS ou un établissement de santé ou médico-social.

Les établissements sanitaires ou médico-sociaux déposent leurs demandes de besoin soit sans compte (la création de compte se fera au moment du traitement du

Les établissements peuvent déposer plusieurs missions aux profils différents

ARS	Etablissement	CP	Nombre	Profession	Spécialité	Date de début	Date de fin	EHPAD	Réanimation	Véhicule	Weekend	Alerte	Action
ARS Grand-Est	CHU NANCY	54000	1	Sage-femme		1 juil. 2020	31 juil. 2020	✓	✗	✗	✗		POURVUE 0/1 Proposer ✗
ARS Grand-Est	CHU TROYES	10000	5	Médecin (autres spécialités)	Cardiologie et maladies vasculaires	1 juil. 2020	31 août 2020	✗	✓	✓	✓		POURVUE 0/5 Proposer ✗
ARS Hauts-de-France	CHU LILLE	59000	2	Psychologue		15 juin 2020	13 juil. 2020	✓	✗	✓	✗		POURVUE 0/2 Proposer ✗
ARS Pays de la Loire	CHU NANTES	44000	2	Médecin (autres spécialités)	Neuro-chirurgie	1 juil. 2020	13 juil. 2020	✓	✗	✓	✓		POURVUE 0/2 Proposer ✗
ARS Pays de la Loire	CHU NANTES	44000	6	Médecin en soins palliatif		1 juil. 2020	31 août 2020	✓	✓	✓	✓	CCS	POURVUE 0/6 Proposer ✗

En mode de priorisation par les ARS, celles-ci sélectionnent les candidats et les proposent aux établissements et peuvent si nécessaire alerter le Centre de Crise Sanitaire d'un besoin complémentaire de candidat. Le CCS peut alors ouvrir l'accès à d'autres viviers présents dans l'application. Ce sont les établissements qui finalisent le dispositif de renforts en acceptant ou en refusant les candidats pour leurs missions. Les candidats acceptés reçoivent alors un email

Nom	Prenom	CP	Profession	Specialite	Date de début	Date de fin	EHPAD	Réanimation	Vehicule	Identifiant	Mobilisation	Status	Actions
MARTIN	Jean	10000	Médecin généraliste		15 juin 2020		✓	✓	✓	12345		À VÉRIFIER	✗

Annexe 2

Modèle de tableur pour création des comptes

Première feuille

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
ARS de Rattachement	Finess géographique	nom établissement	Type établissement	adresse	CP	ville	nom	prenom	e-mail	telephone

Deuxième feuille

1	Type établissement	ARS de rattachement
2	1-Établissements relevant de la loi hospitalière	1-ARS Nouvelle-Aquitaine
3	2-autres-etablissements-de-soins-et-de-prevention	2-ARS Normandie
4	3-autres-etablissements-a-caractere-sanitaire	3-ARS Bourgogne-Franche-Comté
5	4-etablissements-et-services-sociaux-daccueil-hebergement-assistance-readaptation	4-ARS Bretagne
6	5-etablissements-et-services-sociaux-daide-a-la-famille	5-ARS Centre-Val de Loire
7	6-etablissements-de-formation-des-personnels-sanitaires-et-sociaux	6-ARS Grand-Est
8		7-ARS Corse
9		8-ARS Guadeloupe
10		9-ARS Guyane
11		10-ARS Île-de-France
12		11-ARS La Réunion
13		12-ARS Martinique
14		13-ARS Mayotte
15		14-ARS Occitanie
16		15-ARS Hauts-de-France
17		16-ARS Pays de la Loire
18		17-ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
19		18-ARS Auvergne-Rhône-Alpes
20		